

Chronique financière et boursière

Hubert de Vauplane
Direction des affaires juridiques
Paribas



Actualités réglementaires

CMF. Taux du marché monétaire. Formule d'indexation

*Communiqué du CMF du 21 avril 1999, Balo du 23 avril 1999, p. 5777 ;
cf. «Droit des marchés financiers», Litec, n° 199.*

Dans le cadre de la nouvelle réglementation des TCN, l'usage des clauses d'indexation sur un taux usuel de marché monétaire est désormais possible. Dès lors, et afin d'harmoniser les pratiques de place, l'Association du Forex et des trésoriers de banque (AFTB) a communiqué au CMF la formule d'indexation sur l'EONIA qu'elle préconise d'utiliser pour l'indexation des billets de trésorerie et des certificats de dépôts de moins d'un an, après avoir reçu l'approbation de l'AFTE et de l'AFG-ASFFI. Dans la mesure où les besoins du marché court terme en euros portent essentiellement sur la création de TCN standardisés indexés sur les taux au jour le jour, les caractéristiques essentielles de ces TCN sont donc un taux coupon unique égal au taux EONIA et une rémunération égale à la moyenne arithmétique des taux EONIA sur la durée des TCN. Face à une telle concertation, la formation spécialisée taux et change du CMF a décidé de rendre publique cette méthode afin d'en favoriser l'usage. Rappelons que l'EONIA (*Euro OverNight Index Average*), ou TEMPÉ (Taux moyen pondéré en euros), désigne la moyenne arithmétique des taux constatés pour des opérations de prêts interbancaires consenties par un panel de banques de référence, cette moyenne étant pondérée par le volume respectif des transactions effectuées. Ce taux, capitalisé au jour le jour, est calculé par la Banque centrale européenne et publié par la Fédération bancaire européenne (page 247 du serveur Télérate), le jour ouvré TARGET suivant la date des opérations sur la base desquelles il est calculé (un jour ouvré TARGET signifie un jour où le système de paiement TARGET est ouvert). Pour sa part, l'EURIBOR (*EUro InterBank Offered Rate*), ou TIBEUR (Taux InterBancaire offert en EUros), désigne la moyenne arithmétique des taux offerts par un panel de banques de référence pour des dépôts en euros sur une période déterminée. Il est calculé par la Fédération ban-

caire européenne et est publié à 11 heures, heure de Bruxelles (p. 248 du serveur Telerate), deux jours ouvrés TARGET avant la date de départ de la période d'intérêt correspondante. Enfin, TARGET (Transeuropean Automated Real time Gross settlement Express Transfert) est le système européen de règlement brut en temps réel qui relie la Banque centrale européenne aux banques centrales nationales des Etats participants à l'Union économique et monétaire, via leurs systèmes nationaux de règlement brut en temps réels respectifs (*Real Time Gross Settlement*, ou «RTGS»). Le système d'interconnexion TARGET est ouvert tous les jours de la semaine, samedi et dimanche exceptés, où au moins deux RTGS sont ouverts et connectés au système. Il est fermé les 1^{er} janvier et 25 décembre. ■